

La Chronique *de crise*

de la Ligue des droits de l'Homme

Novembre – Décembre 2010

| N°141

22, rue du Boulet – 1000 Bruxelles

Tél.02.209 62 80 | Fax 02.209 63 80

ldh@liguedh.be | www.liguedh.be



Militances citoyennes



Nouveaux documents en ligne dans la rubrique « documentation » du site www.liguedh.be

Sons et images :

Carte MoBIB et vie privée (Reportage Radio Panik) - Avons-nous encore une vie privée ? (Emission « Le Forum de Midi » - La Première)

Recensions : La nouvelle raison du monde (essai), Migration clandestine africaine vers l'Europe (document), Les droits de l'Homme des personnes privées de liberté (document), Libérale attitude (BD), La protection internationale des droits culturels (document)

Documentation thématique :

Analyse de la composition de la population carcérale en Belgique - Les compteurs intelligents sont-ils une menace pour la protection de la vie privée ? - Les actions d'intérêt collectif peuvent-ils favoriser l'accès à la Justice

Rapports : L'obstination du témoignage (Rapport FIDH 2010)

Dossiers Droits de cine : Dossier pédagogique « Illégal »

Les communiqués de presse sont consultables en ligne



La LDH sur Facebook

Un groupe « La ligue des droits de l'Homme » a été créé sur Facebook. Ce groupe poursuit un objectif d'information sur les enjeux des nouvelles technologies en matière de vie privée. Des textes, articles, analyses, réflexions, invitations à des débats relatifs à cette thématique y seront régulièrement postés.

Vous êtes sur FB et vous souhaitez nous rejoindre ?

Ecrivez « Ligue des droits de l'homme » sur le moteur de recherche des groupes.

Comité de rédaction

Emmanuelle Delplace,
David Morelli,
Dominique Rozenberg,
Olivier Sebasoni.

Ont participé à ce numéro

Manuel Abramowicz, Yana Breindl,
Majo Hansotte, Manuel Lambert,
David Morelli, Edgar Szoc, Nicolas
Vandenbrouck

Dessin de couverture

Max Tilgenkamp
www.stripmax.com

La Ligue des droits de l'Homme est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

Remerciements :

La Ligue travaille grâce à l'aide du Réseau Financement Alternatif, de Credal et de la Province du Brabant wallon. Afin d'étayer sa réflexion, La Ligue des droits de l'Homme utilise constamment les Codes Larcier.

Avec le soutien de



Mais que fait la police ?

*Benoît Van der Meerschen,
Président LDH*

EDITO

Le 29 septembre dernier, ce sont pas moins de 250 personnes qui ont été arrêtées à Bruxelles, dont 148 préventivement.

A cette date, dès 11h du matin, le simple fait de se rendre vers les stations de métro au départ de Tour et Taxis pour se rendre à une manifestation syndicale à dimension européenne, donnait lieu à des contrôles d'identité, des fouilles des sacs et, enfin, des arrestations.

Cette semaine là, Tours et taxis accueillait le camp « No border ».

Sans avoir commis aucun acte délictueux, une centaine de personnes ont ainsi été empêchées d'exprimer leurs idées, de participer à un mouvement de solidarité.

L'action des forces de l'ordre était clairement ciblée : elle ne visait que les personnes qui militent pour une autre gestion des flux migratoires. Comme la LDH lors de son colloque sur la liberté de circulation, le 1^{er} octobre dernier.

Imaginer un autre monde, dans lequel les biens, services et capitaux ne seraient pas les seuls à pouvoir circuler librement est-il donc à ce point dangereux qu'une pareille attitude policière soit de mise ?

Après avoir isolé les membres du camp « No Border » des autres manifestants, l'arrestation « préventive » aura été musclée : placages au sol, usage de gaz poivré, coups portés avec violences, menottes portées durant deux heures, intimidations et menaces verbales... La liste de ces actes policiers inacceptables dans un Etat de droit est bien trop longue.

La situation n'est pas totalement neuve, malheureusement.

Le 21 novembre 2008, c'était le Comité contre la torture de l'ONU qui épinglait notre pays en raison du grand nombre d'allégations de mauvais traitements de la part des forces de l'ordre (arrestation arbitraire, insultes dont certaines racistes, refus d'acter, violences physiques, etc.), en particulier pour les zones de police de Bruxelles, et l'absence de sanctions suite au constat de ces violations.

Ici cependant, outre notre indignation face à ces « arrestations préventives », nous sommes aussi inquiets devant une tendance à opérer une scission manichéenne et arbitraire entre, pour faire court, les « bons » et les « mauvais » manifestants alors qu'aucun délit n'a été commis. Y aurait-il donc des convictions qui ne pourraient être librement exprimées ?

Pourtant, le droit de manifester est garanti tant par la Constitution belge dans son article 26 que par la Convention européenne des droits de l'Homme dans son article 11.

Nous ne pouvons tolérer ce type de dérapage sécuritaire, il est inacceptable que les forces de police recourent à des intimidations et à des arrestations à l'encontre de manifestants pacifiques. La LDH encourage les victimes à porter plainte et, d'une manière ou d'une autre, se joindra à celles-ci.

La Chronique
de crise

Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux!

La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante ne recevant pas de subsides suffisants pour couvrir l'ensemble de ses activités. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyens qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Communauté française. Vous pouvez nous soutenir concrètement:

A partir de 55 € (42,50 € étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez **membre donateur**. Vous recevez la carte de membre (réduction dans certains cinémas, théâtres...), et le bimestriel "La Chronique".

A partir de 25 € (12,50 € étudiants, chômeurs, minimexés, pensionnés), vous devenez **membre**. Vous recevrez la carte de membre et la Chronique.

A partir de 30 €, vous devenez **donateur**. Montant déductible à partir de 30 €.

La Ligue des droits de l'Homme adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Le bilan financier de la Ligue pour l'année 2009 est consultable sur www.liguedh.be



Ligue des droits de l'Homme asbl – Rue du Boulet 22 à Bruxelles – Tél : 02 209 63 80 –
Courriel : ldh@liguedh.be - Web : www.liguedh.be

Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

- Je souhaite devenir **membre donateur** et je verse € (à partir de 55€/42,50€)
- Je souhaite devenir **membre** et je verse € (à partir de 25€/12,50€)
- Je souhaite devenir **donateur** et je verse € (à partir de 30€)

Sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85

Facilitez-vous le vie : versez via un ordre permanent (OP) ! Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur www.liguedh.be

Et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit



Nom :

Prénom :

Adresse :

Année de naissance :

Profession :

Tél :

Courriel :

Signature :

Le militantisme : combien de Divisions ?

Edgar Szoc,
Secrétaire général LDH

Son étymologie belliqueuse (*miles/militis* : le soldat, rappelons-le) peut être fièrement revendiquée ou au contraire discrètement euphémisée, voire entièrement gommée par ceux qui se veulent *activistes* plutôt que *militants*. Mais le constat de déclin du *service militant* fait quant à lui partie des lieux communs parmi les plus partagés du moment.

S'il est patent que le dynamisme militant, la créativité et, osons le mot, le plaisir ne se trouvent pas ou plus dans les formes unifiées de militantisme héritées du mouvement ouvrier, les dernières décennies ont vu fleurir des mouvements qui se donnaient pour vocation de penser l'action politique en dehors de ses fronts traditionnels – essentiellement liés au travail – ou de ses modes d'organisation habituels (partis ou syndicats). Nous sommes encore aujourd'hui les héritiers de cette vague qui, faisant fond sur la conception selon laquelle « *tout est politique* », a porté les combats féministes, homosexuels, pacifistes, environnementaux, antipsychiatriques, hackers ou encore précaires...

Objet d'une intense réflexion lors de la naissance du mouvement altermondialiste, la question de l'articulation entre militantisme syndical et « société civile » semble toutefois avoir quitté les agendas, à mesure que s'évaporaient les espoirs suscités par les premiers forums mondiaux¹. Aux raisons de ce ressac généralisé, s'ajoute, pour la Belgique, la spécificité de syndicats tiraillés entre, d'une part, le pouvoir – jamais évalué – qu'ils pensent détenir du fait de leur position privilégiée de co-gestionnaire de certains organismes « parastataux » et, d'autre part, l'impatience de la base. Pour illustrer cette tension, il suffit d'imaginer quelques secondes ce qu'auraient été les réactions syndicales aux politiques de « contrôle du comportement d'activation des chômeurs » si leurs appareils ne portaient pas la responsabilité de la gestion du dispositif, de par les mandats qu'ils occupent au sein du Comité de gestion de l'Onem.

L'ancien et le nouveau militant

Outre le déclin du *service militant*, l'autre truisme à interroger réside dans l'opposition construite notamment par Jacques Ion, sociologue au CNRS, entre le « vieux militant », généralement syndicaliste, dont les modes d'action se résumeraient à la grève et à la manifestation, et le « nouveau militant », mieux doté en capital culturel, et plus capable d'appliquer dans ses rapports aux médias et au politique une stratégie de judoka, marquée par les « coups » et ce que Patrick Champagne nomme les « manifestations de papier » - ces manifestations qui ne prennent sens qu'en fonction de l'écho qu'en donneront les médias. Le sociologue Lilian Mathieu donne de cette opposition un résumé utilement déconstructeur : « *Le premier se caractériserait par un investissement intense dans la cause, à laquelle une large part de la vie familiale et des loisirs serait sacrifiée : réunions plusieurs soirs par semaine, distribution de tracts et vente du journal le dimanche, auxquels s'ajouteraient cotisations élevées, docilité à l'égard de la hiérarchie et fort attachement identitaire au mouvement (parti, syndicat...).* Le second se singulariserait à l'opposé par les fluctuations de l'engagement, conçu comme « à la carte » : chacun choisirait ses propres rythmes, degrés et modalités de participation au groupe, et se méfierait comme de la peste des structures bureaucratiques hiérarchisées perçues comme menaçantes pour son autonomie et sa liberté.² » Jacques Ion a même proposé une image saisissante pour caractériser ces

¹ La réflexion se poursuit toutefois activement dans les milieux féministes, qui ont forgé le néologisme d'« intersectionnalité » des luttes, pour évoquer la nécessaire articulation entre les différents types de contestation des dominations, capitaliste, patriarcale et occidentale.

² Mathieu Lilian, « Un "nouveau militantisme" ? A propos de quelques idées reçues », Contretemps, 2008.

évolutions, évoquant le passage d'un militantisme total, marqué par le *timbre* de la carte d'adhérent – qui implique une *adhésion* forte et durable – à un « militantisme post-it ».

Amnésie historique

Sans nier tout fondement à cette distinction, il s'agit néanmoins d'interroger les effets de valorisation qu'elles renvoient à ces « nouveaux militants », ainsi que le potentiel mépris de classe dont elle relève et qu'elle peut contribuer à produire – l'ancien militantisme étant associé à celui des milieux populaires. Lilian Mathieu relève également que l'utopie de l'horizontalité, de la décentralisation et de la spontanéité n'efface en rien les effets de pouvoir mais contribue plus simplement à les occulter : tout le monde n'étant, par exemple, pas égal, devant la prise de parole publique, que ce soit en « assemblée libre » ou ailleurs.

Plutôt que de confier aveuglément à un mode d'organisation particulier la tâche jamais finie d'organiser l'égalité démocratique au sein des collectifs militants, David Vercauteren, auteur de *Micropolitique des groupes* (HB éditions, 2007), invite surtout ces collectifs à adopter une posture réflexive, portant un regard analytique permanent sur les actions, les modalités de prise de décisions, et jusqu'aux détails logistiques les plus infimes. Ce regard analytique doit bien entendu se voir nourri par les leçons tirées des expériences antérieures : le militantisme a peu de mémoire de sa propre histoire et cette amnésie constitue le puits où chaque génération croit réinventer l'eau tiède. Condition nécessaire d'une réflexivité productive, la question de la transmission ne doit pas se résumer à la dénégation des errements passés ou à l'autocritique contrite³. Elle reste pourtant un des plus grands impensés des dynamiques militantes, emportées qu'elles sont par l'urgence et la perspective effrayante de l'immensité des tâches.

le militantisme a peu de mémoire de sa propre histoire

Une Ligue d'experts ?

Appliquée intuitivement à la Ligue des droits de l'Homme (LDH), cette réflexivité renvoie d'elle une image un peu caricaturale : celle d'une association presque exclusivement composée d'universitaires – au sein desquels les juristes forment le gros des troupes – souvent experts dans leurs domaines et trouvant dans les Commissions le prolongement politique de leur expertise professionnelle, et accessoirement une manière d'élargir leurs réseaux. C'est peut-être notamment dans cette composition spécifique que résident les facteurs de la moins grande attention relative apportée par la LDH aux Droits économiques, sociaux et culturels, par rapport aux Droits civils et politiques.

Une telle composition pose également la question du rapport entre militantisme et expertise. Face à la complexité des enjeux et au recul de la mobilisation militante, la tentation est en effet grande de se replier sur le lobbying et l'expertise – sans porter trop d'attention aux risques de « plasticité idéologique » qu'elle charrie. Là encore, c'est souvent l'urgence et l'immensité de la tâche qui emportent l'argument. Confrontées à l'impérieuse nécessité de construire une « société civile européenne »⁴, les organisations militantes, anciennes ou nouvelles sont bien forcées de constater que ce « militantisme international » présuppose une série de ressources sociales, linguistique et culturelles qui ne sont pas parmi les plus équitablement partagées.

C'est sans doute entre autres dans la créativité collective appliquée à résoudre ces tensions que se tapit, aujourd'hui, un des enjeux les plus fondamentaux auxquels sont confrontées l'ensemble des organisations militantes.

³ A propos de cette transmission intergénérationnelle, et du concept même de « génération » qui le sous-tend, il est difficile de résister au plaisir de citer la *Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary* que Guy Hocquenghem adressait en 1986 à ses anciens camarades de militance : « Génération: pendant des années, je m'étais juré à moi-même de ne pas prononcer ce mot; il me répugne d'instinct. Je n'aime pas l'idée d'appartenir à ce bloc coagulé de déceptions et de copinages, qui ne se réalise et ne se ressent comme tel qu'au moment de la massive trahison de l'âge mûr. On ne devient génération que lorsqu'on se rétracte, comme l'escargot dans sa coquille, et le repenté dans sa cellule; l'échec d'un rêve, la strate des rancœurs, le précipité qui retombe d'un soulèvement ancien se nomment «génération». Celle qui, aujourd'hui, va de la trentaine attardée à la cinquantaine précoce s'est déposée comme le sel amer de la désillusion. »

⁴ La LDH le sait bien cavalerie d'Offenbach, arrivant après la bataille. Combien de lois avons-nous dû contester qui n'étaient que des transpositions de directives et de décisions-cadres européennes ?

Militantisme 2.0 ? Luttres citoyennes en ligne

Yana Breindl,

doctorante en communication (ULB), spécialiste de l'activisme en ligne

S'emparant de toute une panoplie de technologies de l'information et de la communication (TIC), du téléphone portable à internet, les citoyens se seraient mobilisés de plus belle depuis l'avènement du Web. Tirant profit des possibilités d'organisation et de coordination, de sa portée mondiale et quasi instantanée, ainsi que de son architecture décentralisée, les internautes sont-ils devenus plus politisés ? Mieux encore, leur engagement est-il devenu plus efficace ? Ont-ils gagné en pouvoir comme l'indique le terme anglais d'« empowerment » souvent utilisé dans ce contexte ?

Un constat s'impose : les TIC, internet en tête, ont pénétré toutes les couches de la population, se sont répandus à travers le monde à une vitesse fulgurante, même si d'importants déséquilibres d'accès et d'utilisation persistent. Pour Manuel Castells, l'auteur d'une imposante trilogie sur la société de réseaux, il n'y a pas de doute, « *le cyberspace est devenu une agora électronique globale où la multiplicité des mécontentements humains explose dans une cacophonie d'accents* »⁵.

Toute une série de mouvements protestataires ont gagné en visibilité par l'utilisation des réseaux : les Zapatistas ont été parmi les premiers à diffuser leur message de protestation au-delà de la jungle mexicaine pour trouver du soutien à l'échelle mondiale. Le mouvement altermondialiste s'est construit, réformé et existe pour une grande partie sur la Toile. De nouveaux groupes d'action ont surgi, tels ces participants de communautés en ligne qui se revendiquent d'Anonymous, un même internet (*un même est une iconographie persistante au sein d'une communauté virtuelle, Ndlr.*), renvoyant à l'anonymat supposé du Net, pour entreprendre des actions politiques. Les protestations aux Etats-Unis contre l'Eglise de scientologie, rassemblant des individus masqués, sont parmi les plus connus.

Les réseaux sociaux en ligne, tels Facebook ou Twitter pour n'en citer que les plus populaires, ont également été intégrés à la lutte pour un changement politique ou sociétal. En ligne, les internautes s'assemblent avec des personnes aux intérêts semblables, partagent des significations qui sont les fondements des identités et pratiques collectives. Facebook est régulièrement utilisé pour mobiliser et appeler à s'assembler dans la vie « réelle », telle cette manifestation anti-FARC qui a attiré dans la rue des milliers de personnes ou encore celle contre Berlusconi organisé en décembre 2009. Twitter n'est pas en reste et son utilisation a eu droit à une intense couverture médiatique lors des élections contestées en Iran en juin-juillet 2009.

Véritable mobilisation ?

Il convient toutefois de relativiser ce potentiel mobilisateur des technologies. Si internet est un vaste espace de communication, très peu de discussions portent sur des thématiques politiques. Ceux qui s'engagent en ligne sont d'ailleurs souvent déjà actifs dans des associations, groupes d'action ou partis politiques. De plus, les avantages du Net sont également utilisés par les adversaires de la démocratie tels les groupes d'extrême droite ou les groupuscules terroristes. Enfin, les mobilisations en ligne laissent des traces, des empreintes numériques, qui sont d'autant plus faciles à surveiller pour l'Etat, ce qui peut se révéler problématique, pas seulement pour les ennemis de la démocratie mais pour tout mouvement contestataire du pouvoir en place.

⁵ Castells, Manuel (2001). *The Internet Galaxy*. Oxford: Oxford University Press, p. 138 (traduction par l'auteur).

Si Internet est souvent idéalisé comme un vaste espace démocratique, l'infrastructure technique qui le soutient est bien soumise à la régulation étatique et aux luttes de pouvoir. Il n'est dès lors pas étonnant qu'un des combats principaux qui a émergé avec les nouvelles technologies porte justement sur la régulation des technologies mêmes.

Défense des droits numériques

Au fur et à mesure que les Etats, de moins en moins timides, se sont aventurés à réguler l'infrastructure technologique de notre « société de l'information », des voix se sont élevées pour dénoncer certains abus et réclamer une modification de droits considérés comme établis.

Inspiré par les idéaux prônés par les tenants des logiciels libres, un mouvement plus large de culture libre (free culture) et des droits numériques, généralement définis comme la protection des droits fondamentaux dans les environnements numériques, se constitue à travers le globe depuis une dizaine d'années. La remise en question de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe actuellement est l'un des fers de lance de ce mouvement tant il est vrai que, sous une épaisse couche de discours technicistes et légalistes, se cache un réel questionnement sur l'avenir de nos sociétés. Si le droit d'auteur ou les brevets avaient pour but initial de protéger la création artistique et d'inciter à l'innovation technologique, toute une série de législations, poussées par des accords internationaux tels l'APIC⁶ et autres accords OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), usent et abusent de ces principes pour cadenasser des structures de pouvoir établis.

Il faut aussi protéger les droits fondamentaux dans les environnements numériques

En novembre 2009, une série de citoyens, utilisateurs, consommateurs, ONG et artistes ont adoptés à Barcelone, la charte pour l'innovation, la créativité et l'accès à la connaissance qui stipule : « nous sommes au milieu d'une révolution de la manière dont le savoir et la culture sont créés, accédés et transformés. Les citoyens, les artistes et les consommateurs ne sont plus sans pouvoirs et isolés en face des industries de production et distribution de contenu : maintenant des individus à travers différentes sphères collaborent, participent et décident de manière directe et démocratique ».⁷

Selon Lawrence Lessig, professeur de droit à Harvard « le code, c'est la loi »⁸. Le code d'un programme d'ordinateur, l'architecture d'internet incorporent toute une série de contrôles, telle que la prévention de copier un fichier de manière illimitée. Dans le but de protéger le droit d'auteur, ce genre de procédés remet en cause d'autres acquis, tels qu'un usage raisonnable ou encore une culture du remix, vivante sur YouTube notamment, qui s'empare d'œuvres existantes pour en créer de nouvelles. Des législations plus récentes, comme la loi HADOPI en France, prévoient même la coupure d'accès internet en cas de récidive en matière de téléchargement illégal. Loin de vouloir remettre en cause le principe d'une rétribution appropriée des créateurs, ce débat porté par le mouvement des droits numériques a le mérite de questionner la criminalisation sans cesse croissante des usagers.

Une chose est certaine, les internautes n'ont pas tardé à s'assembler et à réagir face à certains excès, comme en témoignent des collectifs tels la Quadrature du Net en France par exemple. Plus qu'un militantisme 2.0, c'est un militantisme basé sur les logiciels libres qui a pris son envol ces dernières années. Il se caractérise par un usage agile des technologies, couplé à des actions de terrain et une véritable réflexion sur les enjeux actuels de la société numérique. Des alternatives existent. Reste aux citoyens de s'en saisir et de les porter dans l'arène politique, peu importe au fond que ce soit par email, fax ou lettre postale.

⁶ Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. En anglais, *Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights* (TRIPS)

⁷ http://fcforum.net/charter_extended (traduction par l'auteur).

⁸ Lessig, Lawrence (2006). *Code is law and other Laws of Cyberspace*. Version 2. Basic Books.

Quand MoBIB fait bouger le réseau

Avec l' « action MoBIB », la LDH a réussi sa première tentative grandeur nature d'activation militante via le web. Ce ne sera sans doute pas la dernière.

L'activation citoyenne constitue sans aucun doute l'apport le plus primordial des NTIC pour la Ligue des droits de l'Homme. Ces dernières permettent de recruter des membres, de les motiver, de les organiser dans un rapport presque horizontal qui permet l'échange et le commentaire. En un mot, la version en ligne d'une relation démocratique.

L'action « Carte MoBIB : ma vie privée ne voyage pas en commun », que la LDH a mis sur pied en collaboration avec Inter-environnement Bruxelles, a constitué un test de web-mobilisation *live* pour notre association. Ce sont 450 personnes qui ont lu l'appel à mobilisation publié sur le site et dans le groupe Facebook, et près de 40 personnes qui ont pu être concrètement mobilisées pour distribuer des tracts dans les stations de la STIB et informer, via des discussions informelles, les usagers des dangers que font courir le système MoBIB dans sa forme actuelle.

Si l'action de mobilisation a bien fonctionné en amont, l'idée était également d'atteindre son objectif principal en aval, à savoir l'envoi d'un courriel pré-rédigé à la STIB lui demandant d'améliorer le système MoBIB. Les résultats sont, à cet égard, plus modestes mais prometteurs. Plus de 2000 tracts, renvoyant vers le site, ont été distribués. Près de 200 envois (soit une personne sur 10) ont été réalisés dans la semaine qui a suivi l'action au départ du site. A titre de comparaison, durant la demi-journée d'action, ce sont près de 200 courriers papier qui ont été signés *in situ* et qui pourront être envoyés à la STIB. La relation directe avec le citoyen a, indubitablement, des avantages sur la relation virtuelle et différée.

Par contre, et cela constitue un attrait indéniable des technologies numériques par rapport au papier, l'information relative à la carte MoBIB, en ligne depuis mai dernier, peut être régulièrement mise à jour et susciter à plusieurs reprises l'attention des internautes. C'est ainsi qu'en l'espace de 4 mois, plus de 3500 personnes ont été sur le site de la LDH pour s'informer sur cette carte, avec des pics de lecture importants lorsque des informations ont été publiées dans les médias classiques.

Les NTIC ne constituent donc pas la panacée mais bien un support complémentaire qui a encore besoin des médias classiques pour fonctionner à plein régime. █

David Morelli,
Chargé de communication LDH



Pour plus d'informations sur cette action et pour envoyer un courrier la STIB, RDV sur www.liguedh.be, rubrique « Appel à l'action, section « Mobib et vie privée »

Sortir du débat caca

Majo Hansotte,
Mission Citoyenneté

La culture du débat, en confondant principes et valeurs, ne serait-elle pas productrice d'aliénation, d'impuissance et d'immobilisme démocratique? Une proposition radicale qui mérite réflexion.

Lorsqu'un responsable politique interpelle un autre responsable dans ces « débats » du dimanche à la télé et lui lance « Il y a beaucoup trop de chômeurs dans le Hainaut » : est-ce pour susciter un mouvement social fort qui va lutter pour transformer cette situation ou est-ce un calcul tactique pour mettre l'autre en difficulté dans la joute qui les oppose. Selon Habermas, dans toute prise de parole, ce qui importe, ce n'est pas tant ce qui est dit que l'acte posé en disant. « Viens » selon l'attitude, le ton, le contexte, le statut respectif des interlocuteurs peut être une simple invitation égalitaire, une supplication soumise, un ordre méprisant ou une drague manipulatrice.

Les traditions de débats prônent la prédation au détriment de l'intelligence collective. Le débat est une des formes contemporaines du cirque romain : les citoyens sont séduits ou attirés par la joute plutôt que par la recherche et l'interrogation. Les participants à un débat, et en particulier les participants à un débat médiatique, sont évalués non par la visée émancipatoire de leurs propos, mais par leur capacité à terrasser ou à embobiner leurs adversaires. Les actes de parole s'entrechoquent, sans apporter aucun progrès en matière d'éducation populaire, selon une logique de compétition interpersonnelle: persiflage, intimidation, séduction, etc. Chacun se comporte comme un chasseur devant sa proie ...

L'évacuation de la vie réelle

Par ailleurs, les techniques argumentaires et délibératives utilisent assez systématiquement des formules dites logiques, en réalité rhétoriques, qui ont pour effet d'asséner une certaine vision des choses, en refoulant les présupposés politiques et moraux ; formules qui ont pour objectif de clouer le bec à ceux qui résistent, qui protestent au nom de la vie réelle. L'une des formules rhétoriques les plus utilisées pour « ligoter » l'adversaire, c'est le syllogisme qui présente comme une évidence logique et absolue ce qui n'est en réalité qu'un coup de force. Ainsi, si je dis : « *Nous vivons de plus en plus longtemps, or nous devons avoir accès à une pension, donc nous devons travailler plus longtemps* ». Assénées comme des vérités, ces « évidences » ne sont jamais interrogées. Proférées avec hauteur et certitude, ces recettes rhétoriques rectifient doctement les ressentis et les révoltes « irrationnelles » des gens du bas, lesquels sont exclus de la sphère argumentaire.

Cette prise de conscience que le registre du débat ne fait qu'entériner et légitimer les rapports de force dominants est au cœur du mouvement ouvrier du 19^{ème} siècle. Ainsi que le montre le philosophe Jacques Rancière, les ouvriers ont vite compris que débattre avec des parlementaires issus de la bourgeoisie, avec des juristes, avec des responsables du patronat,

avec les pouvoirs religieux... les mettrait systématiquement en position basse. Et surtout, les immobiliserait dans un jeu ne produisant aucune transformation sociale. Dans *la Méésentente*, Jacques Rancière montre que les mouvements sociaux, à différents endroits du monde, ont refusé le registre du débat pour faire avancer leurs revendications et ont opté pour une scénographie du conflit où le corps est mis en avant : on passe du verbe qui argumente à l'expressivité conflictuelle du corps. Manifester, c'est rendre manifeste le tort subi en marchant. Dans les grèves, le corps s'arrête de travailler et c'est le corps aussi qui occupe l'usine ou se couche devant les chevaux (ou se dresse devant le char).

Une joute rhétorique suspendue dans le vide

Car les débats ne produisent rien en termes d'avancée sociale, voire même contribuent à une confusion collective des idées. En effet, dans un débat, chacun amène ses tropismes; dans le meilleur des cas, il y a un minimum de distribution de la prise de parole, mais globalement, il n'y a aucun référent commun pouvant servir d'arbitrage et permettre d'approcher ce qui est juste ou ce qui est vrai. On est à l'exact opposé d'un vrai débat scientifique où chaque proposition est évaluée en lien avec des référents partagés en commun.

Dans les débats citoyens, rien de tel. Ce sont les codes dominants qui sont mis en présence ; les positions rhétoriques s'affrontent ou se juxtaposent, refoulant les dissidentes et dissidents, la parole chuchotée des femmes enfermées, celle des humains vivant au quotidien la honte de la pauvreté, l'absence de statut : le vécu n'arrive pas à s'énoncer faute de lieux, de processus, d'écoute. Il suffit d'assister à tous les débats autour de la retraite en France pour prendre conscience de la perversité de ce jeu mondain. Et les divisions Nord-Sud autour de la Belgique s'épuisent à plein dans des joutes rhétoriques qui s'éloignent chaque jour davantage de la raison pratique !



Les débats qui occupent l'espace public aujourd'hui sont littéralement mangés par des tropismes fixés a priori : *immigration versus délinquance ; crise versus austérité*. Les arguments qui renvoient à une historicité longue sont disqualifiés au regard d'arguments synchroniques qui font mouche; plus on joue sur les ressort non dits de la culpabilité, du désir d'être contemporains, d'être considérés comme gentils et tolérants, plus on fait mouche : est juste et vrai, ce qui marche ici et maintenant. Participer à un débat devient une stratégie de distinction, une manière d'être légitimé, d'être reconnu comme faisant partie du bon camp par ses pairs, par son réseau : les réseaux sociaux du net renforcent paradoxalement ces fermetures.

Dès lors, le registre du débat se joue dans un présent absolu qui refuse le doute et la longueur de l'exploration historique, celle qui nous ferait entrer dans l'Histoire complexe et conflictuelle se profilant derrière les arguments. Le temps lent du récit est interdit, sauf le récit - consommation, le storytelling où se déguste dans l'instant le sensationnalisme, qui renforce encore un peu plus les arguments à la mode. Le débat est une pratique qui flotte dans une sorte de vide, une pratique dont le socle est absent.

Construire une fidélité inventive

Face à ce jeu stérile et en même temps dangereux, s'impose la nécessité d'un retour aux textes et aux récits passés des cultures et des sociétés, en s'affranchissant des blocages et des réflexes polémiques.

Comment par exemple imaginer sortir du chaos « belge » si on ne traque pas les faux récits mythiques qui entretiennent des visions injustes et erronées de notre passé ? A contrario, l'urgence est de transmettre aux générations jeunes, et en particulier aux jeunes d'immigration récente, la vérité complexe des luttes passées ; comprendre qu'aller dans un hôpital se faire bien soigner sans difficulté majeure

*Participer à un débat devient
une stratégie de distinction*

est le fruit d'une lutte immense et intense, menée par les générations d'avant-guerre et d'après guerre, le fruit de luttes ouvrières et sociales infiniment dures, où tant d'humains ont laissé leur peau pour faire avancer un bonheur commun. L'urgence est de construire avec ces jeunes une fidélité inventive à ces luttes, d'autant qu'elles se sont jouées sur plusieurs continents, en sus de notre pays, en valorisant le registre de l'émotion et les registres symboliques de l'imaginaire, ce que le débat empêche. Et cela est d'autant plus urgent que pour demain rien n'est définitivement acquis, sans la mobilisation constante de tous ceux qui vivent en Wallonie, à Bruxelles, en Flandre et en Europe...

Transmettre et déconstruire

Mais tous les passés et toutes les cultures sont également engagés dans cette filiation à transmettre, dans cette déconstruction des évidences du débat caca. Un souvenir me revient : un groupe de jeunes filles en Maison de jeunes avec qui j'ai entrepris de rechercher à travers l'Histoire les femmes magnifiques et les hommes sages... plusieurs femmes ont été sélectionnées de différentes cultures ou sociétés et parmi elles, Khadija la première épouse bien réelle de Mahomet : patronne d'une grande entreprise commerciale, indépendante et femme de tête, disposant du pouvoir économique à 40 ans, elle a demandé en mariage son employé de 15 ans son cadet (Mahomet son caravanier ou chamelier) avec qui elle a vécu une relation monogame; laquelle Khadija a joué un grand rôle dans la formation spirituelle du prophète et dont les historiens nous disent qu'elle était élégante et ne portait pas le voile...

C'est grâce au soutien personnel et financier de cette femme que Mahomet est devenu ce qu'il est devenu. Quelle modernité ! De même nous avons découvert Averroès le philosophe de l'époque arabe andalouse dont la pensée critique annonce la philosophie allemande et la pensée critique des lumières du 18^è siècle. Deux exemples totalement ignorés par les jeunes filles qui découvraient au sein de leur propre culture une femme - et quelle femme ! la plus importante quelque part ! - dont on ne leur avait jamais parlé, offrant un tout autre modèle que celui enseigné par leur milieu ; elles ont fait l'hypothèse d'un lien entre la période Khadija (monogame) et les passages pacifiés du Coran ; d'un lien entre l'époque ultérieure du prophète devenu polygame et les passages plus guerriers voire violents du Coran.

De même Averroès faisait voler en éclat la sempiternelle opposition rhétorique entre universalisme occidental « colonialiste » et références arabes. La pensée philosophique critique nous relie d'abord fortement au passé des philosophes arabes et puis ensuite occidentaux ; il n'y a pas là clivage et opposition (d'autant que les luttes anticoloniales se sont faites au nom des espérances d'égalité et de liberté pour les peuples !) ; il y a bien filiation. Emerveillées, elles ont fait parler leurs personnages et dessiné leurs vêtements ; lorsque je leur ai proposé de monter sur scène pour faire vivre leur création, certaines jeunes filles (qui étaient voilées) en pleurant m'ont dit qu'elles ne pouvaient pas faire cela, au risque de subir de violentes réactions de leurs frères et de leur milieu. D'autres filles ont repris leur rôle en s'efforçant de leur être fidèles. Explorer leur culture et s'exprimer culturellement, c'était une transgression inacceptable; c'est cette transgression qu'il faut défendre et soutenir, encore et encore... Et dans toutes les cultures, et dans tous les groupes sociaux !

Reconstruire le temps long de la délibération

Comment rendre dès lors à la démarche argumentaire, nécessaire à la construction d'une rationalité collective, une réelle pertinence démocratique ? Habermas parle de délibération démocratique et non de débat... Pour lui, en démocratie, lorsque l'on entre dans une délibération argumentée avec d'autres, il est important de poser des actes de paroles qui traitent l'autre comme un sujet égal à soi et non comme un objet : favoriser des actes de

parole coopératifs, transformer chaque affirmation en question. On ne peut produire un travail coopératif si chacun vient avec une affirmation fermée. Il s'agit d'être vigilants à l'égard des énonciations et de ne pas accuser les énonciateurs.

On ne peut produire un travail coopératif si chacun vient avec une affirmation fermée

Délibérer prend du temps, se joue à travers plusieurs registres et lieux, nécessite la triangulation de référents communs qui servent d'arbitrage. Ces référents communs ne peuvent être intériorisés sans au préalable un très long travail de reconstruction commune de toutes nos sources, surtout celles qui ont refusé les pouvoirs dominants. Si je fais de la physique quantique, quelles que soient mes valeurs religieuses ou personnelles, il y a des principes incontournables à respecter sans lesquels cette science disparaît. Il s'agit aussi en démocratie de soumettre les convictions aux 4 principes fondateurs d'une démocratie politique et sociale, principes qui doivent être considérés non pas un par un mais ensemble, comme interdépendants: **autonomie** (notre propre loi et non celle de la Finance, du Marché, de Dieu...); **égalité**; **liberté**; **solidarité**. La réponse à ces principes est constamment à réinventer, à construire. Ces principes ne sont pas des valeurs ; à la différence de celles-ci, ils ne sont pas relatifs à une culture, à un groupe social ; ils ne se soumettent pas aux universels surplombants de la Finance, de la Communauté ou des Religions. Ils fondent une systémique démocratique qui fait de l'universel une recherche tâtonnante et constante, un processus créatif et exigeant ; une épreuve. Ils sont vécus partout dans le monde comme des visées, des espérances et des exigences agissantes, qu'il s'agisse des femmes violées, des étudiants chinois ou iraniens, des luttes pour l'accès à l'eau, au logement, à la santé pour tous, ici et ailleurs : la confusion « principes/valeurs » participe de la déliquescence du débat...



Sur ce thème, Majo Hansotte est l'auteur de « Les intelligences citoyennes – Comment se prend et s'invente la parole collective (2^e édition) », de boeck, 2008, 240p

Activisme actionnarial: le cas Chevron

Bernard Bayot,
Animateur du Réseau Finance Alternative (Belgique)

L'investisseur, en sa qualité d'actionnaire, dispose d'un droit de vote aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles il a placé ses économies. Et il peut ainsi tenter d'améliorer le comportement éthique, social et environnemental de celles-ci en favorisant le dialogue avec les dirigeants, en exerçant des pressions, en soutenant une gestion responsable, en proposant et en soumettant au vote des assemblées générales annuelles des préoccupations sociétales... C'est ce que l'on appelle « l'activisme actionnarial ».

Cette pratique commence à être bien connue des géants pétroliers outre-Atlantique. On sait qu'Exxon subit depuis plusieurs années le feu des activistes en matière de changement climatique. Des résolutions sont déposées à ce sujet en assemblée générale par des actionnaires qui se rassemblent au sein d'organisations comme l'Investor Network on Climate Risk (INCR), créé en novembre 2003 pour favoriser une meilleure compréhension par les investisseurs institutionnels des risques et des opportunités résultant du changement climatique, l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR) composé de 275 investisseurs institutionnels religieux qui poussent les entreprises à adopter un comportement responsable sur les plans sociaux et environnementaux ou encore le CERES qui est quant à lui un réseau nord-américain d'investisseurs, d'organismes de protection de l'environnement et autres groupes d'intérêt public travaillant avec des entreprises et des investisseurs pour relever des défis de développement durable comme le changement climatique.

Chevron dans la tourmente

C'est à présent Chevron qui est dans la tourmente pour d'autres motifs. Une longue liste reprenant des abus commis par Chevron, des Philippines au Kazakhstan, du Tchad au Cameroun, d'Irak en Équateur et en Angola ainsi qu'en Birmanie, aux États-Unis et au Canada, a en effet été détaillée dans un « rapport annuel alternatif », préparé par un groupe d'organisations non gouvernementales, qui a été distribué aux actionnaires de Chevron lors de leur assemblée annuelle du 27 mai 2009.

En outre, lors de cette assemblée, a été soumise au vote des actionnaires une résolution qui rappelle un certain nombre d'éléments factuels. D'abord, le gouvernement des États-Unis a, par trois fois, décrété des sanctions économiques contre la Birmanie, à savoir une interdiction de tout nouvel investissement en 1997, une interdiction des importations en 2003 et d'autres restrictions à l'importation en 2008. Ensuite, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix et chef de la Ligue nationale pour la démocratie, qui a gagné plus de 80% des sièges lors des élections birmanes de 1990, a réclamé à plusieurs reprises des sanctions économiques contre la Birmanie. Elle a déclaré que les sociétés étrangères installées en Birmanie « créent des emplois pour certains, mais que ce qu'elles réussissent surtout à faire est de rendre une élite déjà riche plus riche encore, et d'augmenter sa cupidité et son désir de s'accrocher au pouvoir » et de poursuivre : « *Ces sociétés nuisent beaucoup au processus démocratique.* »

Pourtant, Chevron, en partenariat avec le groupe français Total, l'Autorité pétrolière de Thaïlande et Myanma Oil and Gas Enterprise (MOGE), est propriétaire du plus grand projet d'investissement en Birmanie – le champ de gaz Yadana ainsi que le gazoduc qui transporte le gaz en Thaïlande – et aurait versé des millions de dollars au régime birman. Les organisations de défense des droits de l'Homme ont fait état de violations majeures des droits de l'Homme par les troupes birmanes chargées de la sécurité autour du gazoduc, notamment

le déplacement forcé de villageois et le recours au travail forcé pour des travaux d'infrastructure liés au projet de pipeline.

En mars 2005, la société Unocal a conclu un règlement transactionnel à hauteur de plusieurs millions de dollars, selon ce qui a été rapporté, dans le cadre d'une action judiciaire fondée sur le fait que la société était complice de violations des droits de l'Homme commises par les troupes birmanes embauchées par le projet Yadana pour assurer la sécurité du pipeline. En achetant Unocal, Chevron a acquis l'investissement d'Unocal en Birmanie, en ce compris ses responsabilités légales, morales et politiques. Chevron fait également des affaires dans d'autres pays controversés sur le plan des droits de l'Homme : l'Angola, la Chine, le Kazakhstan, et le Nigéria.

Le dossier Yadana s'est d'ailleurs encore alourdi en septembre dernier, lorsque l'ONG américano-thaïlandaise EarthRights International (ERI) a rendu publics deux rapports dans lesquels elle accuse Total et Chevron d'être les principaux soutiens financiers de la junte ainsi que d'avoir « contribué à un haut niveau de corruption en Birmanie » et de se rendre indirectement complices de « travail forcé et d'exécutions » sur le site du gisement gazier de Yadana.

Après deux ans d'enquête, ERI révèle en effet que le gisement de Yadana a permis au régime birman d'engranger 4,83 milliards de dollars (3,31 milliards d'euros) entre 2000, début de l'exploitation du site, et 2008. Sur la même période, les enquêteurs avancent que « *Total aurait perçu approximativement 483 millions de dollars (331 millions d'euros) et Chevron, 437 millions de dollars (299 millions d'euros) après avoir déduit 30 % de taxes imposées par le régime et 10 % de coûts de production* ». Selon les enquêteurs, « *75 % des revenus du projet Yadana vont directement au régime militaire* ». Loin d'être versée au budget national, cette manne détournée par les généraux « *est localisée dans deux grandes banques offshore à Singapour, réputées pour abriter des fonds des gouvernements de la région et des diasporas* ». D'après ERI, il s'agit d'une part de la « *Overseas Chinese Banking Corporation (OCBC), qui détient la plupart de ces revenus* », d'autre part de « *DBS Group* ».

EarthRights International conclut que « *Yadana a été un élément décisif permettant au régime militaire birman d'être financièrement solvable* ». Autrement dit, il a pu « *à la fois ignorer la pression des gouvernements occidentaux et refuser au peuple birman toute demande démocratique* ».

Une résolution en assemblée générale

Le constat semble donc accablant. Il est évidemment fait pour interpeller des ONG, des syndicats ou encore des congrégations religieuses. (...)

Cette résolution, qui invitait le conseil d'administration à rédiger en vue de l'assemblée générale de 2010 un rapport sur les critères utilisés par Chevron pour (i) investir, (ii) maintenir des activités, et (iii) se retirer de certains pays, a remporté un succès certain, quoiqu'encore insuffisant, avec 25 % des suffrages.

Mais quels sont les arguments qui peuvent sensibiliser les actionnaires de sociétés comme Chevron ou Total ? Du point de vue des investisseurs, les entreprises courent des risques importants liés à la réputation, ainsi que sur les plans financier, juridique et politique, en opérant en Birmanie qui a été condamnée à l'échelon international en raison de son recours au travail forcé, au déplacement forcé et à la répression des minorités ethniques. En reconnaissant ces risques, un grand nombre de sociétés ont désinvesti de la Birmanie au cours de la dernière décennie (British American Tobacco, Texaco, Levi Strauss, etc.) (...) La campagne britannique Burma Campaign UK tient à jour à ce sujet une liste « sale » (dirty list) des entreprises qui opèrent toujours en Birmanie et une liste « propre » (clean list) des entreprises qui ont désinvesti.

Le premier risque est donc lié à la qualité d'investisseur des sociétés: l'adoption de nouvelles sanctions et l'intensification des campagnes publiques peuvent empêcher les entreprises de vendre leurs actions dans des projets liés à la Birmanie ou les forcer à les vendre à des prix nettement réduits (c'est ce qui est arrivé à la société canadienne Ivanhoe Mines).

Il y a ensuite les risques liés à la réputation: les entreprises opérant en Birmanie sont associées directement ou indirectement à un régime militaire bien connu. La sensibilisation accrue des consommateurs, la couverture médiatique et les campagnes publiques sur la situation en Birmanie peuvent avoir un impact sur la bonne volonté des consommateurs et/ou entraîner une augmentation des risques de boycott des consommateurs.

Ce sont ensuite des risques financiers qui sont encourus, résultant de litiges ou de sanctions. Les entreprises étrangères ne sont en effet pas en mesure de veiller à ce que les transactions financières soient effectuées de manière transparente et responsable, conformément aux normes comptables internationales. Il existe également un risque élevé d'expropriation sans indemnité en raison d'un cadre réglementaire insuffisant et imprévisible en matière d'investissement, d'application irrégulière de la loi et de corruption endémique. Plusieurs entreprises ont ainsi vu saisir leurs avoirs ou ont été forcées par le régime militaire à quitter le pays. Des risques financiers supplémentaires sont liés aux taux de change officiels peu réalistes, au manque permanent de devises étrangères de la junte et au large déficit de la balance des paiements courants.

Il existe enfin des risques juridiques et politiques liés à un renforcement du régime des sanctions internationales, notamment de l'Union européenne, des États-Unis et du Canada. Les opérations en Birmanie courent en outre un plus grand risque de faire l'objet de procès dans des tribunaux étrangers pour violations des droits humains. C'est ainsi qu'une action judiciaire a été portée devant un tribunal américain qui, en 2005, a conclu qu'Unocal, qui avait engagé les services des militaires pour garantir la sécurité dans l'un de ses projets de pipeline, « *savait ou devrait avoir su que les militaires commettaient, étaient en train de commettre et continueraient de commettre ces actes atroces* ». On se souviendra également du procès intenté en Belgique contre le groupe Total du chef de crimes contre l'humanité.

Conclusions

Comme on le voit, l'activisme actionnarial est loin d'être, tout au moins en Amérique, une activité marginale. Réunir les votes d'un quart des capitaux d'une société comme Chevron n'est pas une mince affaire.

Il se fonde, formellement tout au moins, davantage sur des arguments tirés du risque et donc de la valeur financière des capitaux investis que du respect des droits de l'Homme ou d'enjeux citoyens. Ces risques sont toutefois liés à l'instabilité politique des zones d'activité, mais aussi largement aux réactions citoyennes face à l'inacceptable, qui influencent la réputation de l'entreprise et l'adoption d'éventuelles mesures politiques. C'est dire que les mouvements de défense des droits de l'Homme, au travers de leurs activités de boycott et de plaidoyer, jouent un rôle énorme et apportent de l'eau au moulin des actionnaires activistes.

C'est la bonne compréhension de ces rouages qui peut offrir toute leur force aux mouvements sociaux. Nous avons certainement beaucoup d'enseignements à en tirer dans notre vieille Europe, où l'activisme actionnarial est nettement moins développé, mais ne demande sans doute qu'à s'épanouir.



Cet article, dont nous publions de très larges extraits a été initialement diffusé en décembre 2009 sur le site de Financité – www.financité.be

Les actions d'intérêt collectif : un outil de militance

Manuel Lambert,
Conseiller juridique LDH

Les actions en justice constituent parfois un recours utile pour obtenir des améliorations concrètes en matière de droits humains. Un recours que la LDH utilise régulièrement comme outil de militance.

Pour assurer la réalisation de son objet social, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a recours à différents modes d'actions qui vont du lobby politique auprès de cabinets ministériels ou de groupes parlementaires à des formations à destination de divers publics (étudiants, détenus, professionnels du secteur social, etc.) en passant par des activités de type culturel ou des actions de terrain (manifestations, action de mobilisation des usagers des transports en commun, etc.).

Mais, pour défendre son objet social, la LDH a également recours, et cela de plus en plus fréquemment, au juge.

Ce faisant, on peut dire que la LDH utilise le recours au juge comme une arme de militance. En effet, l'obtention d'une décision de justice permet d'obtenir des améliorations juridiques importantes. La LDH a pu obtenir par ce biais des évolutions notables dans différents domaines : législations liberticides en matière de méthodes utilisées par les services de police, réglementations relatives aux centres fermés pour étrangers, respect du droit à l'intégration sociale, réglementation des licences d'exportations d'armes... la liste n'est pas exhaustive.

Dans certains cas, indépendamment du résultat final de ce recours. On a déjà pu constater, par exemple, que l'introduction d'un recours au Conseil d'Etat contre un arrêté communal de couvre-feu (et la médiatisation corrélative) a permis d'obtenir, avant que le Conseil ne statue sur le recours, le retrait de cette mesure de couvre-feu. Il en a été de même en matière de financement des partis liberticides : l'action introduite par la LDH a permis l'adoption d'une législation limitant le financement de ce type de partis politiques.

Il est interpellant de constater que le juge constitue parfois le dernier rempart de la défense des droits fondamentaux en permettant de corriger, s'il échet, les excès des autres pouvoirs comme des particuliers.

Les actions d'intérêt collectif

Dans certains cas, la LDH a tenté, par l'intermédiaire de ses recours juridictionnels, de se substituer aux citoyens qui n'avaient pas ou très peu accès à la Justice en introduisant des recours visant à protéger les droits fondamentaux de ces personnes et donc, indirectement, de leur permettre de faire entendre leurs arguments en justice. Dans ce cadre, les actions d'« intérêt collectif » peuvent être des outils particulièrement intéressants.

L'exemple suivant permet d'illustrer de quelle manière.

Confrontés à des conditions de détention déplorables dans certains établissements pénitentiaires, des détenus ont cherché à critiquer celles-ci devant le juge, se considérant victimes de traitements inhumains et dégradants.

Toutefois, ils étaient irrémédiablement confrontés à un obstacle insurmontable : les détenus qui saisissaient le juge étaient transférés soit dans un autre établissement pénitentiaire soit dans une autre cellule du même établissement. Dans les deux cas, leurs conditions de détention étaient meilleures. L'effet recherché - et atteint - par l'administration pénitentiaire était de torpiller le recours du détenu. En effet, n'étant plus soumis à des traitements inhumains et dégradants, les détenus concernés perdaient leur droit d'accès au prétoire, les recours devenant sans objet.

Si la solution adoptée dans ce cas peut donner satisfaction au détenu qui a introduit le recours, elle ne permet en rien de régler le problème à la base de celui-ci. Et les conditions de détention déplorables de perdurer sans qu'un juge ne puisse exercer son contrôle et, le cas échéant, mettre fin à la violation des droits fondamentaux des personnes concernées.

La simple introduction d'un recours en justice permet de peser sur le pouvoir politique

Cette pratique avait pour effet de priver les détenus, justiciables particulièrement démunis à de multiples égards, de la possibilité d'accéder à un juge ou, à tout le moins, de permettre à l'ensemble des

détenus, en tant que collectivité et non à des particuliers déterminés, de bénéficier du contrôle judiciaire. C'est la raison pour laquelle la LDH a pris la décision de porter elle-même le litige devant les tribunaux. En effet, il ne s'agissait pas d'améliorer les conditions de détention pour les seuls détenus qui avaient les ressources suffisantes pour s'en plaindre, mais bien de mettre fin de manière structurelle à une violation qui touchait (et touche toujours...) un grand nombre de détenus.

Or, dans cette espèce, les juges du fond ont donné droit aux arguments de la LDH. Ils ont déclaré l'action recevable et ont ordonné une visite des lieux à la prison !

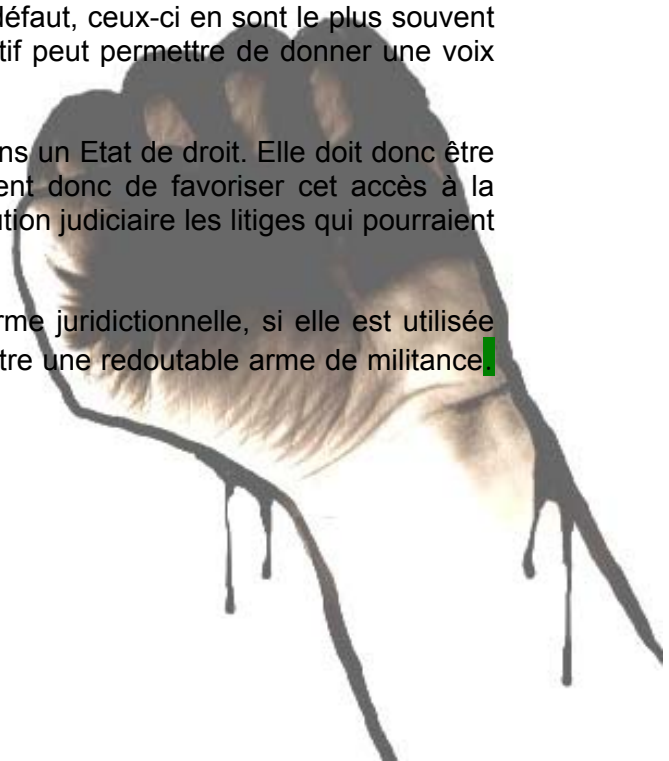
Malheureusement, la Cour de cassation ne se rangea pas à cette argumentation et cassa ces décisions : la LDH ne peut pas représenter les détenus concernés, car elle n'est pas une victime directe des violations dénoncées. Depuis, ce type d'action ne peut donc plus faire partie de l'arsenal de la LDH.

Une voix pour les sans voix

A l'instar de ce qui existe dans certains secteurs (droit de l'environnement, lutte contre la discrimination, droit de la consommation...), la possibilité d'avoir recours à des actions d'« intérêt collectif », pour permettre aux personnes limitées dans leur droit d'accès au prétoire en raison de circonstances de détresse sociale importante (détenus, personnes vivant dans la grande pauvreté, mineurs étrangers non accompagnés, etc.) de faire valoir leurs droits en justice, pourrait être une solution. A défaut, ceux-ci en sont le plus souvent démunis. Dans certains cas, l'action d'intérêt collectif peut permettre de donner une voix aux sans voix.

L'accès à la Justice est une question primordiale dans un Etat de droit. Elle doit donc être prise au sérieux par les pouvoirs publics. Il convient donc de favoriser cet accès à la Justice, même si il faut tenter de soustraire à l'institution judiciaire les litiges qui pourraient être résolus par le biais d'autres mécanismes.

Quoiqu'il en soit, on ne peut que constater que l'arme juridictionnelle, si elle est utilisée avec la rigueur juridique nécessaire, peut s'avérer être une redoutable arme de militance.



A vos caméras, citoyens !

David Morelli,
chargé de Communication LDH

Longtemps resté cantonné aux heures de programmations tardives des chaînes de télévision, le genre documentaire a depuis quelques années les honneurs des écrans de cinéma... et du web. Le documentaire militant y est fortement représenté.

« Rome, ville ouverte », de Roberto Rossellini, constitue à sa manière, le premier exemple célèbre de film citoyen. Ce film fondateur du néoréalisme italien posait le constat accablant de la pauvreté de la population romaine dans l'immédiat après-guerre. Rossellini rêvait de cet outil d'information, d'analyse, de réflexion et de culture pour la télévision. Cinquante ans plus tard, son rêve télévisuel est un échec patent, le petit écran étant principalement devenu un opérateur de mise en disponibilité de temps de cerveau. Par contre, la présence massive de documentaires au cinéma, dans les festivals et sur le web doit assurément le mettre en joie.

On a en effet rarement autant vu de documentaires militants au cinéma. Certes, certains documentaires surfent opportunément voire cyniquement (cf. « Home » ou « Océans », sponsorisé par des multinationales parmi les plus énergivores et polluantes de la planète) sur des thèmes à la mode tels que la protection de la biodiversité ou le réchauffement climatique. Si le sujet mérite une attention citoyenne, les documentaires de Yann-Arthus Bertrand ou de Jaques Perrin se limitent souvent à une collection de très belles images plombées par un discours lénifiant, réducteur et consensuel.

Quelques documentaires militants incontournables :

” **Dans 10 jours ou dans 10 ans** ” de Gwenaél Breës

” **Fast food Nation** ”

de Richard Linklater

” **Super size me** ”

de Morgan Spurlock

” **Rachel** ” de Simonde Bitton

” **Wal Mart** ”

de Robert Greenwald

” **Elle s'appelle Sabine** ”

de Sandrine Bonnaire

” **Jesus Camp** ” de Heidi Ewing et

Rachel Grady

A côté de ces super-productions, on a vu également se multiplier des productions plus modestes auxquelles l'accès aux grandes salles aurait semblé impensable il y a peu. C'est sans doute à Michaël Moore et au succès colossal de « Bowling for Columbine » et de « Fahrenheit 9/11 » que l'on doit un regain d'intérêt par les exploitants de salles pour le genre documentaire politiquement engagé. Il est par ailleurs important de noter que les progressistes n'ont pas – et c'est tant mieux pour la liberté d'expression – le monopole de ce recours au documentaire, comme le très récent « We want your Money », brûlot anti-Obama relayant les analyses et revendications du mouvement *Tea party*. Si l'on peut se réjouir de cet accessit aux grands écrans, ce support se limite néanmoins aux documentaires ayant, sinon des qualités cinématographiques ou une signature reconnue (Agnès Varda, Thierry Michel...), au moins un potentiel commercial, facteur indispensable à la diffusion en salle. Cet aspect financier, s'il est légitime, constitue un obstacle pour des films indépendants traitant de sujets pointus, de thématiques locales ou proposant des critiques frontales vis-à-vis d'opérateurs ou de secteurs économiques. Les nombreux festivals, comme le festival Attac, le festival des libertés ou la semaine d'activité '7/24 :30 !' de la LDH permettent heureusement la diffusion publique de ce type de productions.

Web : docu friendly

Mais la révolution en la matière vient surtout des nouvelles technologies de l'information. Non seulement elles permettent, via le web, de proposer un support de diffusion massif, mais elles offrent la possibilité, grâce au développement de logiciels audiovisuels à un coût abordable, de présenter des modes de production et d'expressions originaux. Reste donc, pour diffuser

ses réflexions sous une forme audio-visuelle sur la toile, la volonté des militants à acquérir les compétences techniques (utilisation d'une caméra HD, logiciels de montage et de post-production) et narratives. Et une certaine rigueur éthique bien sûr. On ne compte plus les documents politiquement engagés diffusés sur le web et rencontrant leur public via l'arme du buzz... et le talent du réalisateur. Bien sûr, l'internaute doit être particulièrement attentif et critique face à ces documents, leur qualité étant variable tant sur le fond – qui va de la rigueur à l'intoxication en passant par la manipulation - que sur la forme – avec ou sans moyen, filmé au départ d'un GSM, d'archives, d'animations, d'images tournées pour l'occasion...).

Le web devient à cet égard d'ailleurs un refuge pour aborder certains sujets délicats, pour de bonnes et de mauvaises raisons. Nous retiendrons ici les bonnes : elles sont à l'exemple des Yes Men, célèbre duo d'activistes altermondialiste canadiens spécialisés dans les canulars de haut vol à destination des multinationales, en constituent un exemple révélateur : leur dernier film, portant sur les réseaux d'échanges de fichiers sur Internet, était impossible à projeter dans les salles ou sous forme de DVD en raison d'un procès intenté par une de leurs victimes.

Deux documentaires – parmi d'autres - militant sur le Web

"The Yes Men Fix the World" -

<http://vodo.net/yesmen>

"The Meatrix"

<http://www.themeatrix.com/?video=2698142>

Le web reste donc pour le meilleur – mais aussi parfois pour le pire – un lieu où la liberté d'expression militante peut se faire entendre.

Financement alternatif

Le militantisme passe également par la possibilité offerte aux citoyens et aux associations de soutenir la diffusion

publique du documentaire mais également, plus en amont, son financement via une participation dans sa production. C'est grâce à cette mobilisation e-citoyenne que, par exemple, le documentaire « Water makes money' » (lire page 22) a pu voir le jour. La production du film nécessitant quelques 115000 €, un appel à financement, à partir de 20€, a été lancé à des associations et des particuliers qui étaient intéressés de voir se développer une enquête sur la thématique du film. Dans notre société de l'information, on ne peut que se réjouir qu'une information non-conformée et libre ait trouvé des moyens et des lieux d'expression et de témoignage.

A vos caméras !

Let's make Money

Après « We Feed The World », le réalisateur Erwin Wagenhofer s'attaque au monde merveilleux de l'argent et aux méthodes utilisées par le monde bancaire pour en créer plus. Beaucoup plus. « Let's make Money » déconstruit les rouages du circuit monétaire international en prenant soin de pointer l'intégration, plus ou moins volontaire, de chaque personne ayant un compte bancaire dans cette mécanique complexe... et dans ses dérives. À travers les témoignages souvent édifiants des différents acteurs de ce système, le réalisateur révèle les risques d'une économie sans garde-fou: paradis fiscaux, chantage économique, investissements fictifs, etc. Bien charpenté et trouvant un équilibre souvent juste entre la complexité et la vulgarisation, « Let's make Money » a les défauts des qualités des documentaires « à charge » mais impressionne dans son analyse des dérives du système libéral et ses conséquences humaines, démographiques et écologiques. Univoque, sans doute, mais éclairant et pas manipulateur...



« Let's make Money » de Erwin Wagenhofer. DVD publié par Twin PICS

Panorama de l'« autre » presse

Manuel Abramowicz,
co-auteur du livre « Presse communiste - Presse radicale – Passé-Présent-Avenir ? » (1)

A l'heure de l'uniformisation et de la soumission de la presse classique aux réalités de la société de consommation, la presse engagée est-elle toujours présente dans notre paysage médiatique ? Voici un tour d'horizon de ceux qui résistent vaille que vaille aux pensées uniques majoritaires.

Face à des *mass-media* aux mains de groupes financiers, souvent pivot du système économique dominant, la survie d'une presse d'opinion est-elle encore possible ? Quelle est la place pour des médias indépendants et militants dans notre société où le « règne du fric », de l'information « *people* » et de la « *fait diversion* » - aliénant les lecteurs, donc les citoyens – atteignent actuellement leur paroxysme ?

Tout d'abord, un constat: en général, la presse dans son ensemble va mal. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer aux études annuelles réalisées par le Centre d'information sur les médias (Cim, www.cim.be). La concurrence entre les médias est féroce. La pratique de la lecture épouse une courbe en reflux. Entre 2007 et 2009, le quotidien *Le Soir* est par exemple passé d'une diffusion payante (vente directe et par abonnement, y compris en version électronique PDF) de 92.677 à 84.286 lecteurs, soit une perte de 8.391 lecteurs en moins de deux ans de temps ! Pour *La Libre Belgique*, le verdict des chiffres propose une perte moins conséquente, en chiffre absolu (moins 2.466 lecteurs), pour un tirage cependant bien inférieur à celui du *Soir*, avec 46.004 lecteurs en 2007 et 43.538 lecteurs en 2009.

Au quotidien, des différences sont constatables, ici et là, sur base d'observations personnelles: dans le métro bruxellois, je vois peu d'usagers avec un journal entre les mains, ce qui n'est pas le cas lorsque je suis dans un transport en commun de masse à Paris ou à Londres. La pratique quotidienne de la lecture « traditionnelle » (via un journal papier) serait-elle donc uniquement en voie de disparition chez nous? Hélas, tous les indicateurs internationaux démontrent que la presse dans son grand ensemble est en crise, suite à la perte progressive de pans entiers de lecteurs, année après année. Pour cette raison, tout « naturellement », les ressources publicitaires s'étiolent cruellement. Ressources dont l'apport financier fait hélas majoritairement vivre une rédaction. Pour toucher leurs actuels et futurs nouveaux clients, les annonceurs préfèrent désormais exploiter d'autres canaux de communication directe et de massification de l'information immédiate : internet, réseaux sociaux, téléphone portable... mais aussi en utilisant la presse gratuite, désormais la plus lue dans notre pays selon les derniers chiffres toujours fournis par le Cim.

Médias rebelles

Si la « grande presse » est en déclin (pertes importantes de lecteurs, diminution drastique de son tirage, réduction de sa pagination, adaptation uniforme du contenu à la demande d'infos zapping, condition déplorable du travail et du statut journalistiques, diktat et pression des annonceurs publicitaires, arrêt régulier de titres...), des médias autonomes, militants et politiques subsistent en maintenant en vie une pensée contestataire et un contre-pouvoir, impérativement nécessaires dans une démocratie.

Évidemment extrêmement pauvres en moyens financiers (elle ne bénéficie pas ou refuse la publicité, ne reçoit pas les subsides d'aide à la presse, à l'exception d'un ou deux titres), victime d'un *black out* systématique (elle est très peu reprise dans la « grande presse ») et

donc méconnue de la majorité de l'opinion publique, la presse militante poursuit pourtant vaille que vaille son « œuvre » d'information émancipée. Elle se positionne à contre-courant de l'ère du temps qui reste toujours soumise aux pensées uniques : politiques, économiques, politico-économiques... Les médias contestataires sont libres de toute contrainte d'un pouvoir (extérieur) contrôleur et dictant sa vision du monde, sa « ligne idéologique ». Cependant, ils sont souvent des « organes du parti » ou des publications d'un mouvement, c'est-à-dire des « *organes de presse* » de ces derniers. Ils ne sont pas neutres : ils sont engagés dans le combat de ceux qui les éditent. Mais dès les premières pages, le lecteur averti est renseigné sur cette spécificité. Ce qui n'est pas le cas des grands journaux et des *news magazines* qui n'annoncent pas leurs « couleurs » et proclament cependant avec fougue leur indépendance vis-à-vis d'un quelconque pouvoir.

A ce sujet, feu le professeur en journalisme Gabriel Thoveron de l'ULB avait déjà proclamé : « *Si le journal d'information à grande diffusion se veut objectif, il n'est pas dépourvu de points de vue. Si l'on veut les découvrir, il faut se donner la peine d'observer la manière dont les nouvelles ont été sélectionnées - le tri des informations étant déjà une forme de commentaire : il y a ce que l'on dit, il y a ce que l'on tait. Il faut ensuite analyser pourquoi tel fait est mis à la une, monté en épingle, et tel autre dissimulé dans un petit coin d'une page intérieure* » (2).



On aime toujours se targuer d'être autonome de toute influence. Or, le mythe - martelé en boucle - que les médias représentent toujours le « *quatrième pouvoir* » est un leurre. Les moyens de communication de l'information sont trop souvent utilisés, y compris dans les régimes démocratiques, comme des outils de contrôle social. La force des médias résiderait du fait que « *dans la société de masse (...), la presse joue un rôle spécifique. Elle est pratiquement la seule force qui forme et informe la masse en tant que telle. C'est elle qui actualise les images latentes, magnétise les courants, provoque les prises de conscience, de ces millions d'êtres qui sont semblables et, sans elle, ne le sauraient pas* », écrivait déjà, en 1962, Bernard Voyenne, alors professeur au Centre de formation des journalistes (3). Mais revenons à la presse militante en Belgique.

Supports d'éducation permanente

Si elle est méconnue de la « grande masse », cette presse engagée reste pourtant dynamique et son paysage médiatique est constitué de nombreux titres. Le tirage de ces derniers est incontestablement peu élevé, mais l'addition de leurs lecteurs respectifs se chiffre néanmoins à plusieurs milliers de personnes. Des personnes qui ne lisent pas leur gazette d'un œil vagabond, mais l'utilisent comme un moyen de formation et d'éducation permanente. « *Le journal n'est pas seulement un propagandiste collectif et un agitateur collectif; il est aussi un organisateur collectif* », écrivait en 1902 (4). Le dirigeant bolchévique estimait alors que le « *journal serait comme une partie d'un gigantesque soufflet de forge qui attise chaque étincelle de la lutte des classes et de l'indignation populaire, pour en faire jaillir un immense incendie* » (5). A l'heure actuelle, la majorité des organisations de la gauche radicale suivent toujours à la lettre cet enseignement léniniste. Parce que le journal est souvent, comme le tract et un site Internet, l'un des premiers contacts que n'importe quel néophyte peut avoir avec une organisation militante.

Ainsi, la presse engagée à gauche reste dans notre pays forte de plusieurs journaux (6). Le Parti du Travail de Belgique propose, chaque semaine et à plusieurs milliers d'exemplaires, deux périodiques (un en français, un autre en néerlandais), *Solidaire* (qui vient de fêter ses quarante années d'existence !). Le Parti socialiste de lutte et le Parti communiste de Wallonie-Bruxelles éditent chacun un mensuel, *Lutte socialiste* et *Le Drapeau Rouge* (héritier, en 2003, de l'ancien quotidien du PC belge). La Ligue communiste révolutionnaire (LCR) propose un périodique, *La Gauche* (qui paraît depuis... 1956 !), également réalisé bénévolement et malgré tout de manière très professionnelle. A cela, il doit s'ajouter encore le journal du Mouvement de défense des travailleurs, *La tribune des travailleurs*, de la Ligue communiste

des travailleurs, *Presse internationale*, ceux des groupes d'« ultra gauche » (*Internationalisme* du Courant communiste international en Belgique, *Mouvement communiste* du groupe du même nom, *Controverses* du Forum pour la Gauche communiste internationaliste...) et les feuilles d'entreprises distribuées gratuitement, tous les quinze jours en moyenne, devant d'importantes entreprises par les militants en Belgique de Lutte ouvrière, la célèbre organisation communiste trotskiste personnalisée par Arlette Laguiller.

Le tri des informations est déjà une forme de commentaire

contestataire. Le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers monde (CADTM), le Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (Gresea), l'Appel pour une école démocratique (Aped) et bien d'autres diffusent et expliquent, à un rythme régulier, leurs revendications (et solutions) pour un « Autre Monde » dans des publications de bonne tenue. Quant à la presse syndicale, lorsqu'elle est rédigée par des directions et des permanents de la FGTB et de la CSC impliqués politiquement, elle peut rejoindre le rayon des médias qui s'insurgent contre les inégalités sociales, les injustices de notre société et la « lobotomisation » des lecteurs issus de la « majorité silencieuse ».

A ce paysage médiatique rebelle, il ne faut pas oublier la presse des organisations périphériques à celles de la gauche

Contre-information

Notre tour d'horizon de la presse engagée ne pourrait pas se terminer sans évoquer les revues de réflexion qui jalonnent les oppositions à la marchandisation de l'information *fast-food* et à une société contrôlant - par les esprits - sa population. Parmi ces revues, citons *Politique*, *La Revue nouvelle*, *Contradictions*... Pour Robert Falony, journaliste émérite de la presse socialiste, la revue *Politique* comme les amis belges du *Monde diplomatique* restent des « *centre de résistances pour intellectuels bien organisés* » (7).

Tous les médias de contre-information (en alternative à celles émises par les autorités, les grands médias, les directions syndicales...) sont bien entendu encore très visibles sur le Net, par le biais de sites web professionnels. Sur la « toile » exclusivement, il est aussi apparu, voici quelques années déjà, des journaux d'informations alternatives et/ou contestataires. Projet éditoriaux qui - n'ayant pas les ressources financières nécessaires pour imprimer un journal papier - durent se résumer à une « existence virtuelle ». Le *Journal indépendant et militant* (www.lejim.info), *KoKomaG* (un blog et une lettre d'info hebdomadaire qui « *s'inscrit dans les activités destinées à faire émerger une presse indépendante et généraliste résolument orientée à gauche* », précise son projet, www.kokomag.wordpress.com) ou encore *Satiricon.be* (web-hebdomadaire satirique et politique lancé, en septembre de cette année, par la majorité des anciens membres de gauche de la rédaction de *PAN*, www.satiricon.be) sont les derniers exemples en date de ces nouveaux médias de Belgique francophone diffusés uniquement sur Internet.

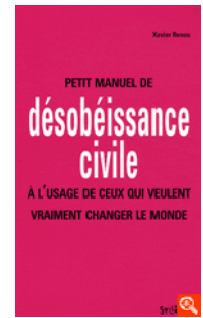
Pour conclure notre panorama, outre son apport au maintien de niches d'informations indépendantes, pluralistes et alternatives, constatons avec les historiens Anne Morelli et José Gotovitch de l'ULB que « *cette presse radicale a constitué une école de formation exceptionnelle pour ses rédacteurs, école de formation politique et professionnelle. Inutile d'énumérer ici les grands noms du journalisme qui y ont effectué leurs premiers pas* » (1).

Dans le paysage politique, la survie de médias indépendants et contestataires reste une donnée importante avec laquelle ceux qui veulent une population soumise à leurs desiderata devront compter encore longtemps.

Notes :

1. Anne Morelli et José Gotovitch in *Presse communiste - Presse radicale – Passé-Présent-Avenir ?*, ouvrage collectif, Aden, Bruxelles, 2007, p. 11.
2. Gabriel Thoveron in *Le troisième âge du quatrième pouvoir - Où va la presse ?*, Labor, Bruxelles, 1999, p. 39.
3. Bernard Vuyenne in *La presse dans la société contemporaine*, éditions Armand Colin, Paris, 1962, p. 19.
4. Lénine in *Que faire ? – Les questions brûlantes de notre mouvement*, éditions sociales (Paris) et éditions du Progrès (nouvelle édition, Moscou), 1971, p. 239. (5)
5. Idem. : p. 249.
6. Notre présente étude sur les médias n'a été faite que sur ceux de la partie francophone de la Belgique.
7. Robert Falony in *Requiem pour la presse socialiste – La gauche sans voix*, Couleur livres, Charleroi, 2010, p. 20

Désobéir en connaissance de cause



Faucheurs d'OGM, démonteurs de panneaux publicitaires, clowns activistes, dégonfleurs de 4x4 de ville, inspecteurs citoyens de sites nucléaires, intermittents du spectacle, activistes écologistes, hébergeurs de sans-papiers : tous pratiquent des formes différentes de désobéissance civile non violente.

Ces nouvelles formes d'action politique se multiplient, s'amplifient, se diffusent, notamment par le biais du collectif des Désobéissants. Connus pour leurs coups médiatiques, les Désobéissants organisent depuis trois ans des stages de désobéissance civile à destination de militants de toute sorte d'organisations (associatives, politiques, syndicales). Ce manuel est issu de ces stages : pratique et très clair, c'est un véritable guide de formation.

Il comporte une dimension théorique, avec des réflexions, toujours abordables, sur la désobéissance et la non violence ; les aspects pratiques des actions sont également détaillés, de leur organisation à leur réalisation ; enfin, deux parties sont consacrées aux médias (comment communiquer efficacement) et à la justice (évaluation des risques, guide juridique). Toutes ces parties sont illustrées par des exemples d'action et des photographies.

Un ouvrage utile et responsable en ce qu'il donne aux citoyens toutes les informations utiles pour désobéir efficacement... en toute connaissance de cause.

« *Petit manuel de désobéissance civile à l'usage de ceux qui veulent vraiment changer le monde* » de Xavier Renou, Editions Syllepse, 141 pages, 2009

Histoire d'eau... privatisée

Les temps changent : Jésus transformait l'eau en vin, les multinationales la transforment en argent... sans idée de partage. En ce qui concerne les profits en tout cas.

Water makes money aborde les enjeux sociaux, écologiques, sanitaires et financiers liés à la privatisation croissante de l'eau. Comme toute denrée rare et indispensable, l'eau constitue une proie de choix pour des multinationales telles que Veolia ou Suez ; et les partenariats public/privé un boulevard de profitabilité (sur le mode privatisation des profit/socialisation des pertes)... et de tentation corruptrice.

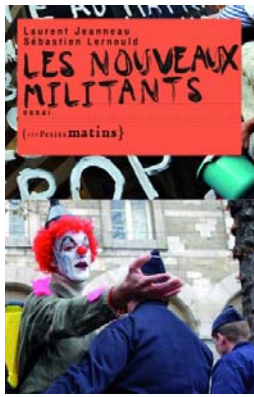
Faisant appel à des témoignages polémiques crédibles, parmi lesquels un ancien cadre de Veolia particulièrement virulent sur les modes de gestion de son ex-société), ce documentaire citoyen donne également la parole à des experts et à des mandataires politiques de villes et communes, allemandes, françaises et belges (l'affaire des rejets d'eaux usées dans la Seine par Veolia) qui ont expérimenté les modes de fonctionnement des entreprises privées. Un fonctionnement où la rentabilité prime sur la qualité des services et où le gaspillage et le laisser aller dans l'entretien des structures sont moteurs de profits.



Mais ce documentaire édifiant se penche également sur la résistance des collectivités locales qui se propage et porte concrètement ses fruits, via un retour à la régie publique. Le contrôle citoyen de l'eau est nécessaire et possible...

'*Water makes Money*' de Leslie Franke & Herdolor Lorenz

Plus d'information sur les lieux de diffusion où sur les modalités d'organisation de projections publiques du documentaire: <http://www.watermakesmoney.com>



Militants : l'ancien et le nouveau

Disons le d'emblée, les « nouveaux militants » semblent être avant tout une construction médiatique, et cet ouvrage renforce cette impression.

D'abord par le choix des collectifs ou réseaux qui sont regroupés sous cette appellation. Si certains ont des points communs (et pour cause, certaines des personnes interviewées dans le cadre de cet ouvrage participent à plusieurs des collectifs étudiés), l'introduction d'associations comme Réseau Education Sans Frontières sous cette bannière semble artificielle.

Portrait du nouveau militant : il s'agirait d'un(e) jeune, classe moyenne, qui ayant fait ses premiers pas dans la militance lors des mobilisations anti-CPE (Contrat Première embauche) en France, serait déçu(e) des modes traditionnels d'intervention des partis et syndicats et chercherait par des actions spectaculaires et sporadiques à « faire bouger les choses ». Caractéristique principale de ces collectifs éphémères : ils sont décomplexés par rapport aux médias et aux politiques. Leurs actions se font à destination des médias avec pour but avoué d'interpeller les politiques sur des sujets de société, et avec pour conséquence l'accent mis sur la forme au détriment du fond. La limite de ce mode d'intervention apparaît d'emblée : ils restent dépendant de l'agenda de ces mêmes médias et politiques. D'où des stratégies de communication très poussées pour continuer à exister médiatiquement.

Le livre oppose aussi les « nouveaux militants » aux « anciens », qui, dans le livre, apparaissent soit sous les traits d'un ancien militant du PCF des années '70 (« oh papy, puisqu'on te dit que la lutte des classes c'est terminé »), soit sous la forme de pratiques caricaturales qui servent de repoussoir (« je ne vais pas aller m'emmerder à distribuer des tracts pendant des heures en plein hiver... »). Cette opposition binaire fait l'impasse sur l'histoire de plusieurs décennies de mouvements sociaux au sein desquels les critiques qui sont ici présentées comme neuves (de la hiérarchie notamment) sont déjà présentes et continuent à être articulées.

En postface au livre, on trouve une interview du philosophe Miguel Benasayag qui a le mérite d'apporter un éclairage pertinent sur ce phénomène en le recontextualisant : ces mouvements, aussi limités soient-ils, « font partie de l'agitation, de la turbulence du soubassement, et plus ce dernier est agité, plus cela empêche le pouvoir de faire n'importe quoi. »

« *Les nouveaux militants* » par Laurent Jeanneau et Sébastien Lernoald, *Les Petits Matins*, 2008, 250 pp

Jazz in watercolours

Le peintre Ton Van Meesche expose ses aquarelles consacrées au monde du jazz.

Le bénéfice des ventes sera reversé à la LDH.

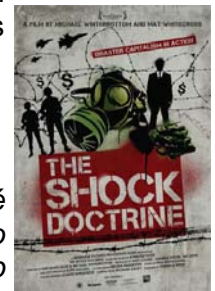
**Du 1er octobre au 30 novembre
Hors-Série - Rue du Midi 67 1000 Bruxelles**



Un monde sous le(s) choc(s)

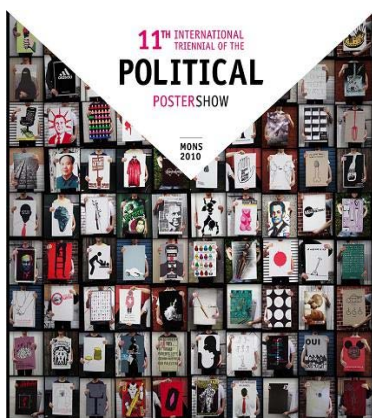
Tiré de l'ouvrage éponyme de la journaliste-activiste Naomi Klein, « The Shock Doctrine » propose une relecture affolante de l'histoire contemporaine. Son postulat : du coup d'Etat de Pinochet au Chili en 1973 jusqu'à la crise des subprimes en passant par l'effondrement du bloc soviétique, les attentats du 11 septembre 2001 et le cyclone Katrina, tous les événements de notre histoire récente ont partie liée avec l'avènement d'un « capitalisme du désastre », tentant de substituer la seule loi du marché aux valeurs démocratiques. Son mode opératoire : utiliser – sinon créer – un état de crise suffisamment tétanisant pour effrayer et désorienter la population (la doctrine militaire dite *Choc et Effroi*) et lui imposer des mesures économiques et sociales qu'elle n'aurait pas acceptés en temps normal.

Ce documentaire militant tente de synthétiser le contenu extrêmement touffu et argumenté de cet ouvrage. Très bien construit et particulièrement édifiant, « The Shock Doctrine » est malheureusement beaucoup trop court et synthétique. Il aligne à une vitesse telle les arguments et réflexions – exclusivement à charge - qui fondent sa démonstration qu'il rend impossible tout recul critique du spectateur et dessert quelque peu son sujet en résumant en quelques phrases sibyllines les processus complexes d'infiltration des idées de l'école de Chicago, pourtant essentiels et particulièrement bien décrits dans l'ouvrage. Résumer un tel ouvrage tenait de la gageure. Ce documentaire trop pressé réussit à moitié son pari mais constitue néanmoins un indéniable électrochoc visant à réveiller les consciences citoyennes.



« The Shock doctrine » de Michaël Winterbottom et Mat Whitecross. DVD édité chez Paradiso
«La stratégie du choc» de Naomi Klein, Leméac/Actes sud, 2008, 670 pp

Animation "Girafe" dans le cadre de la Triennale de l'affiche politique



Dans le cadre de la XIème Triennale de l'affiche politique, la LDH propose une animation aux enfants entre 8 et 12 ans autour du dessin animé « Une girafe sous la pluie ».

Pour plus d'informations sur l'animation :
+32 (0)65 39 54 87 / F. +32 (0)65 35 62 32 - sandrine.ricotta@mundaneum.be
76, rue de Nimy B7000 Mons - www.mundaneum.be



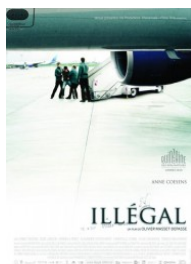
Deux actions à l'occasion de la sortie du film « Illégal »



Lettre ouverte « Aucun homme n'est illégal »

Signez et diffusez la lettre ouverte qui sera remise au Ministre de l'Intérieur et au Secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile au mois de novembre

RDV sur <http://www.illegal-act.be>



Projection-débat de « Illégal »

avec la Ligue des droits de l'Homme

Le 10 novembre au Caméo (Namur)

Pétition « ouvrons les yeux »

Signez et diffusez la pétition.

RDV sur

www.ouvronslesyeux.be



NIETS

Le théâtre de Poche vous invite à assister à la représentation de "NIETS" de Nic Balthazar

Le mardi 16 novembre, à 20h30

A cette date, tarif spécial pour les membres et sympathisants LDH : 7,5€ au lieu de 15€

Réservations : reservation@poche.be - www.poche.be



Trois activités LDH au Festival des Libertés 2010



Débat autour du documentaire "Torture made in USA" dimanche 24 octobre - 19.00.

Débat autour du documentaire "La prison sans peine" mardi 26 octobre - 18.15

Concours d'éloquence: "Résister à l'uniformisation" samedi 30 octobre - 20.00



Festival des Libertés – 21>30 octobre – Théâtre National
Programme complet : www.festivaldeslibertes.be

Les Apéros des droits humains

La LDH organise un jeudi par mois un « apéro des droits humains ». Une bonne occasion de rencontrer un spécialiste d'une thématique d'actualité chère à la LDH et de prendre le temps de s'informer et de bavarder de manière informelle autour de ces préoccupations. Et de penser à de nouvelles pistes de réflexion et/ou d'action.

Ces rencontres s'adressent à tous les adultes intéressés par les thématiques abordées, sans formation ou acquis préalable. Bref, nos apéros sont ouverts à tous !

Prochaines rencontres

Jeudi 28 octobre 2010

" Détecter et prévenir : les symptômes technologiques d'une nouvelle manière de gouverner"

Intervenante: Antoinette ROUVROY, Chercheuse qualifiée du FNRS au Centre de recherche informatique et droit de l'Université de Namur

Il s'agira de voir en quoi les nouvelles technologies, sous couvert de prévenir un potentiel danger, imposent une nouvelle forme de gouvernance.

Jeudi 25 novembre 2010

La convention relative aux droits de l'enfant à 21 ans. Un joyeux anniversaire ?

Intervenante: une représentante de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant

Les Apéros ont lieu à
La Gougoutte à Pépé
135, avenue de l'Hippodrome
1050 Bruxelles (Ixelles)

De 18.30 à 20.00

Entrée gratuite - Bus 71, arrêt Géo Bernier

Attention, le nombre de places est limité !

Inscription et renseignement :

Evelyne Vanmeesche
02/209.62.88
evanmeesche@liguedh.be

Olivier Sebasoni
02/209.63.82
osebasoni@liguedh.be

Les apéros des droits humains développent, chaque mois, une thématique abordée dans l'ouvrage
« L'Etat des droits de l'Homme en Belgique 2009 – 2010 »
publié aux éditions Aden

Pour commander cet ouvrage (Prix : 13€) : 02/209 62 86 – ldh@liguedh.be

